

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bienvenue aux nouveaux employés des entreprises, qu'ils soient locaux ou pendulaires

Depuis ce début d'année, des kits d'accueil, créés et édités par la commune de Val-de-Travers, sont distribués par des entreprises de la région à leurs nouveaux collaborateurs, domiciliés ici ou ailleurs.



Terre d'accueil et d'emploi, la commune de Val-de-Travers avait pris l'habitude, dès 2012, de remettre gratuitement des kits d'accueil aux entreprises de la région afin que ces dernières puissent les offrir à leurs nouveaux collaborateurs. La formule en place ayant fait son temps, des réflexions ont été lancées avec les grandes entreprises pour la renouveler.

De nouveaux kits ont ainsi été créés et édités ce début d'année. Il s'agit d'une pochette portant le message de bienvenue dans la région et orientant les collaborateurs n'habitant pas celle-ci vers des informations utiles par le biais de codes QR.

Afin de valoriser la « monnaie locale » du Val-de-Travers et soutenir ainsi les commerces, restaurants et lieux de sortie, un billet de 20 Val' est intégré à celle-ci. Une belle invitation à découvrir la richesse de l'offre du Val-de-Travers et de favoriser ainsi son économie résidentielle.



Si la pochette est financée directement par la commune, le billet de 20 Val' est quant à lui pris en charge par chaque entreprise partenaire. Produits localement, ces kits sont à disposition des entreprises de la région sur commande auprès du service de l'économie (caroline.hou-riest@ne.ch).

Le Conseil communal se réjouit de cette collaboration réussie entre le public et le privé, qui s'inscrit également dans la stratégie de promotion de la domiciliation, dont la hausse de la population en 2023 atteste de la dynamique positive.

Val-de-Travers, le 7 février 2024

LE CONSEIL COMMUNAL